

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2017

Présents : Marie-Louise AULNER, bourgmestre ; Aloyse SCHILTZ, Lucien SETTINGER échevins ; Claude AREND, Carlo HANSEN, Carlo HEUERTZ, Pit MARNACH, Claudio MONGELLI, Damien SAGRILLO, conseillers.

Excusés : Roger BEISSEL, Marcel MOUSEL, conseillers.

1) Ajoute à l'ordre du jour

Sur initiative du conseiller SETTINGER, le point « Approbation du devis concernant l'aménagement d'un guichet « Accueil » au rez-de-chaussée de la mairie principale à Frisange » est ajouté à l'ordre du jour.

2) Questions écrites posées par les membres de « Är Equipe »

Qu'est-ce que le conseil échevinal prévoit d'entreprendre pour augmenter la sécurité dans la sortie de la « Kierfechstrooss » sur la « Fréisengerstrooss », comme il y a abus de stationnement de plusieurs camionnettes immatriculées sur une firme affichant l'adresse de 7 rue de Frisange et qui réduisent nettement la visibilité en direction de Filsdorf ?

L'échevin SETTINGER répond que les emplacements problématiques ont déjà été libérés récemment suite à la mise en place d'une interdiction de stationner. Ces emplacements sont prévus être complètement éliminés.

Quelle est le système de réglage du chauffage dans le château d'Aspelt ? Selon nos informations ce chauffage tournait encore à pleine puissance fin mai alors que la température environnante était au-dessus de 25 degrés.

Le bourgmestre AULNER répond que la chaudière était ma réglée. Le service technique a réglé la température sur 22° le jour et 16° la nuit.

Quelles sont les conditions de surveillance du site et aussi du château lui-même à Aspelt concernant la sécurité et l'entretien durable (chauffage, aération, nettoyage, assainissement, etc.)?

Le bourgmestre AULNER répond que le site est encore en phase de chantier et que seul un contrat de maintenance pour le chauffage est en vigueur.

3) Correspondance

Le bourgmestre AULNER informe que 146 élèves sont provisoirement inscrits à l'école de musique pour la session 2017/2018.

4) Prorogation des heures normales d'ouverture, accordées d'office pour l'année 2018

Le conseil communal décide d'accorder pour l'année 2018 les prorogations des heures normales d'ouverture (nuits blanches) suivantes :

a) Pour toute la Commune :

Fête Nationale :	22.06. au 23.06.2018
Réveillon :	24.12. au 25.12.2018
St Sylvestre :	31.12.2018 au 01.01.2019

b) Pour la section d'ASPELT :

Kermesse :	17.11. au 18.11.2018
	18.11. au 19.11.2018

c) Pour la section de FRISANGE :

Kermesse :	13.10 au 14.10.2018
	14.10. au 15.10.2018

d) Pour la section de HELLANGE :

Kermesse	03.11. au 04.11.2018
	04.11. au 05.11.2018.

Vote : unanime

5) Fixation de l'heure de fermeture pour les établissements commerciaux

Le conseil communal décide de demander aux autorités supérieures compétentes d'accorder, également pour l'exercice 2018, à toutes les exploitations commerciales, sauf stations d'essence, cafés et restaurants, établies sur le territoire de la Commune de Frisange l'autorisation de prolonger l'heure de fermeture jusqu'à 20.00 heures les dimanches et jours fériés de l'année 2018.

Vote : unanime

6) Approbation « Plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2017/2018

Le conseil communal décide d'approuver le « Plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année 2017/2018 de la Commune de Frisange comme présenté.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Abstention: HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI

7) Création d'un poste de fonctionnaire communal dans la carrière du rédacteur administratif (m/f)

Le conseil communal décide de créer un nouveau poste de fonctionnaire communal dans la carrière du rédacteur administratif (m/f).

Vote : unanime

L'échevin SETTINGER explique que ce poste est créé pour mettre en place un service de facturation. Cette tâche était jusqu'à présent assurée par le receveur communal, ce qui n'est pas conforme.

8) Participation communale relative à la mise en souterrain des câbles électriques moyenne tension à Aspelt

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant la « Participation communale relative à la mise en souterrain des câbles électriques moyenne tension à Aspelt » et portant sur le montant de 65 000,- €, TVA comprise et de créer le nouvel article budgétaire nécessaire au budget 2017.

Vote : unanime

Le bourgmestre AULNER ajoute que la participation financière des communes aux dépenses CREOS pour les mises en souterrain est une obligation légale.

9) Approbation Devis « Acquisition bus »

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'« Acquisition d'un bus » portant sur le montant de 100.000,- €, TVA comprise.

Vote : unanime

10) Approbation « Avenant XIII au règlement général de circulation de la Commune de Frisange »

Le conseil communal décide de modifier le règlement de circulation communal du 14 octobre 2009 comme présenté.

L'échevin SETTINGER relève que la modification la plus notable est la fermeture de la rue « Kierfechstrooss » à Aspelt au transit par la pose d'un signal routier C.2. Le conseiller MONGELLI remarque que la réaction à cette fermeture sera un déplacement de la problématique de la circulation vers les deux rues restantes : « Péiter vun Uespelt-Strooss » et « Schoulstrooss » Il déplore le manque d'un concept général de la circulation dans la commune. Le conseiller AREND propose de profiter de l'opportunité et de fermer le village d'Aspelt complètement aux véhicules en transit. Le bourgmestre AULNER indique que cette opportunité n'est pas donnée tant que les rues « Péiter vun Uespelt-Strooss » et « Krokelschaffstrooss » sont gérées par l'état.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Non : HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI

11) Approbation des plans des tracés du « Sechere Schoulwee », « Pedibus », et du « Transport scolaire » pour l'année scolaire 2017/2018

Le conseil communal décide d'approuver les plans concernant le « Sechere Schoulwee », le « Pedibus » et le transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018. Ces plans seront présentés dans l'organisation scolaire 2107/2018.

Vote : unanime

12) Adhésion à la campagne de sensibilisation gouvernementale « Ensemble contre le gaspillage alimentaire ! »

Le conseil communal décide d'adhérer aux préceptes de la campagne de sensibilisation gouvernementale « Ensemble contre le gaspillage alimentaire ! », d'organiser des opérations locales de sensibilisation à destination des citoyens et consommateurs et de veiller à mettre en place des plans d'actions dans les établissements de restauration collective sous sa responsabilité.

Vote : unanime

13) Approbation du nouveau texte des statuts « SIDOR »

Le conseil communal approuve le nouveau texte des statuts du syndicat intercommunal « SIDOR » comme présenté.

Vote : unanime

14) Décompte « Rénovation Château d'Aspelt »

Le conseil communal approuve le décompte « Rénovation Château d'Aspelt » :

Total des devis approuvés:	2.133.142,17 €
Total de la dépense effective:	2.060.120,16 €

Vote : unanime

15) Approbation devis « Aménagement réception Mairie principale »

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'« Aménagement réception Mairie principale » portant sur le montant de 10 000,- €, TVA comprise.

L'échevin SETTINGER motive son initiative en évoquant les maintes critiques et réclamations de nos concitoyens concernant l'accueil et la convivialité des divers services de la mairie et en considérant les renvois réguliers du personnel administratif attirant l'attention sur le manque effectif de ressources humaines nécessaires pour pouvoir offrir un service correct et équitable aux résidents de la commune. En preuve, le relevé des statistiques de la nouvelle centrale téléphonique qui montre que 55% des appels entrants restent sans réponse. Il se dit persuadé qu'il faut absolument réagir à ce malaise indéniable par l'aménagement d'un guichet d'accueil au rez-de-chaussée de la Mairie principale à Frisange.

La fraction CSV prend position en relevant que l'utilisation optimale de la nouvelle centrale téléphonique d'un cout de 20.000,-€ n'a pas encore pu être atteinte par manque de formation ou de littérature à fournir par la Poste. Ce n'est qu'après avoir exploité toutes les possibilités de cette centrale téléphonique qu'on pourra évaluer si une réception est la seule solution pour diminuer le taux d'appels non-répondus. Les deux parties sont donc d'accord sur la nécessité d'une réception, mais divergent quant au calendrier de sa mise en place.

Le conseiller MONGELLI se dit tout à fait d'accord avec les arguments de l'échevin SETTINGER. Il estime que seule une personne physique est capable de non seulement guider les appels téléphoniques vers l'interlocuteur correct, mais également de prendre en charge et d'assister les citoyens qui nécessitent une visite personnelle en nos bureaux.

Le conseiller SAGRILLO propose d'envisager de recourir à une personne handicapée pour assurer cette tâche.

Vote : unanime

Oui : HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, SAGRILLO, SETTINGER

Abstention : AREND, AULNER, HANSEN, SCHILTZ

16) Questions orales au collègue échevinal

a) Questions orales posées par le conseiller HANSEN :

Un commerçant de la commune a reçu le message que la pose d'un panneau de signalisation à l'instar de celui guidant vers le restaurant Léa Linster ne lui serait pas accordée. Pourquoi ?

L'échevin SETTINGER répond que si ce panneau était supposé être installé près d'une route nationale, alors la décision appartient à la P&Ch.

b) Questions orales posées par le conseiller SAGRILLO :

Les rappels adressés aux résidents de la commune et concernant les dernières factures ont été émises trop tôt par rapport aux délais d'usage. Il faudrait augmenter le laps de temps entre l'émission de la facture et l'envoi des rappels.

Le conseiller AREND propose de changer le paramétrage du logiciel informatique et d'augmenter le délai d'envoi de rappels à 6 semaines. Le bourgmestre AULNER transmettra l'information au receveur.

c) Questions orales posées par le conseiller AREND :

Pourquoi est-ce que la récente lettre ouverte du conseil communal à Monsieur le Ministre BAUSCH et concernant la problématique de la circulation dans la commune de Frisange n'était pas publié dans la presse ?

Le bourgmestre AULNER répond que la lettre était bien transmise aux quotidiens d'usage, mais qu'aucun n'a daigné la publier.